



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 18 avril 2016 à 20 h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M^c **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-04-243 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

4. RÈGLEMENTS

A.M. 4.1 Avis de motion du règlement numéro 1033-2016 décrétant les limites de vitesses maximales sur le territoire de la Ville de Bromont

A.M. 4.2 Avis de motion du règlement numéro 1035-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 997-2012

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-04-244 5.1.1 Adhésion au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme– 2^e volet

- 2016-04-245 5.1.2 Annulation du financement par l'excédent de fonctionnement – exercice financier 2015
- 2016-04-246 5.1.3 Affectation de la somme afférente au financement du maintien des unités modulaires annexées à l'école Saint-Vincent-Ferrier
- 5.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2016-04-247 5.2.1 Adjudication du contrat d'acquisition d'un fardier usagé
- 5.3 SERVICES TECHNIQUES
- 5.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
- 5.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.6 GREFFE
- 5.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2016-04-248 5.7.1 Demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de trois (3) résidences au 1088, rue Shefford, sur le lot 2 591 382
- 5.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 5.9 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.10 RESSOURCES HUMAINES
- 2016-04-249 5.10.1 Nomination au poste de responsable de la signalisation et déneigeur avec chenillette
6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2016-04-250 Approbation de la desserte électrique de la Phase 1 du projet Quartier Natura
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2016-04-251 9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-04-243

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils y consentent tous, tel que requis en vertu de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 en y apportant la modification suivante :

- Ajout en affaires nouvelles du sujet 7.1. « Approbation de la desserte électrique de la Phase I du projet Quartier Natura ».

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016
DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 1033-2016 intitulé « Règlement décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont »;

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

A.M.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-2016
CONCERNANT LA DIVISION DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN
SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
997-2012**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne un avis de motion, conformément aux lois applicables, à l'effet que le projet de règlement numéro 1035-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 997-2012 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

2016-04-244

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR
INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DU
PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME – 2^e VOLET**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du

projet de poste d'Adamsville à 120-25 kV et ligne d'alimentation à 120 kV sur son territoire ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 31 mars 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée, qu'elle autorise le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à signer pour et au nom de la Ville, une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

De demander à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

ADOPTÉE

2016-04-245

**ANNULLATION DU FINANCEMENT PAR L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT – EXERCICE FINANCIER 2015**

ATTENDU QUE la résolution 2013-12-699 prévoyait l'appropriation de 720 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affectée pour financer la part de la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique par le Club de soccer de Bromont;

ATTENDU QUE le montant du financement approprié à même l'excédent de fonctionnement non affecté aurait dû être de 626 223,12 \$, soit le montant de 720 000\$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement 1005-2013 pour la contribution au Club de soccer de Bromont Inc. relatif à la construction d'un terrain de soccer synthétique a été fermé par la résolution 2015-11-560;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de 93 776,88 \$.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2016-04-246

**AFFECTATION DE LA SOMME AFFÉRENTE AU
FINANCEMENT DU MAINTIEN DES UNITÉS MODULAIRES
ANNEXÉES À L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le 4 avril dernier, la résolution numéro 2016-04-240 autorisant l'acquisition conjointement avec la municipalité de Brigham, des unités modulaires annexées au bâtiment de l'école Saint-Vincent-Ferrier du secteur Adamsville;

ATTENDU QUE la part de la Ville de Bromont consiste en la somme de 49 995\$ représentant la moitié du prix d'achat des unités modulaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Val-des-Cerfs (CSVDC) demande de recevoir dans les meilleurs délais le versement des sommes requises pour l'acquisition des unités modulaires;

IL EST PROPOSÉ PAR **SYLVIE ADAM**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier la somme de **49 995 \$** plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de procéder au paiement à la CSVDC.

ADOPTÉE

2016-04-247

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN
FARDIER USAGÉ**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire faire l'acquisition d'un fardier usagé, année 2005 ou plus récent, pour le transport des équipements lourds;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation conformément à la *Loi des Cités et des Villes*;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

- Fardiers Québec Inc. : 44 840,25 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat pour l'achat d'un fardier usagé, année 2005 ou plus récent, au plus bas soumissionnaire conforme soit Fardier Québec Inc. pour la somme de **39 000\$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-04-248

**DEMANDE DE PPCMOI POUR UN PROJET RÉSIDENTIEL
INTÉGRÉ DE 3 RÉSIDENCES AU 1088, RUE SHEFFORD, SUR
LE LOT 2 591 382**

ATTENDU QUE qu'une demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de 3 résidences au 1088, rue Shefford, sur le lot 2 591 382 a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation, plan d'implantation projetée, maison projetée et implantation existante (par Mylène Fleury Architecte, en date du 2016-02-23);

ATTENDU QUE la demande comprend des éléments de densification et que la demande du requérant a soulevé des interrogations auprès des membres du conseil sur les projets particuliers en milieu bâti;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE le conseil doit être conséquent avec tous les citoyens et requérants et que pour l'instant, la réflexion sur les effets d'entraînement d'une telle demande n'ont pas été suffisamment étudiés;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite aller de l'avant immédiatement avec une approbation de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ne pas approuver la demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de 3 résidences au 1088, rue Shefford, sur le lot 2 591 382.

Que la réflexion de la densification de la ville sur elle-même soit intégrée à la refonte et que le règlement sur les PPCMOI prévoit des critères pour permettre au conseil de juger de la recevabilité ou non d'une demande de construction de résidences n'ayant pas le frontage légal sur une rue publique.

ADOPTÉE

2016-04-249

**NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA
SIGNALISATION ET DÉNEIGEUR AVEC CHENILLETTE**

ATTENDU QUE le poste de responsable de la signalisation est devenu vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE trois employés ont déposé leur candidature et que le plus ancien des trois a les qualifications requises et a su démontrer qu'il a les capacités pour occuper ledit poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer monsieur Jason Comeau au poste permanent à temps complet de responsable de la signalisation / déneigeur avec chenillette, classe 6 de la convention collective en vigueur et ce, à partir du 19 avril 2016.

QUE monsieur Comeau ait droit à une période de familiarisation de soixante (60) jours de travail.

ADOPTÉE

2016-04-250

**APPROBATION DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE DE LA
PHASE 1 DU PROJET QUARTIER NATURA**

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par sa résolution 2015-11-607, la signature du protocole d'entente P2015-NAT-34 ;

Attendu que le protocole d'entente P2015-NAT-34 a été signé par le promoteur et la Ville le 4 décembre 2015 ;

Attendu que, selon les dispositions de ce protocole d'entente, la desserte électrique doit être de type aéro-souterrain en arrière lot ;

Attendu que le conseil municipal doit approuver les plans de desserte électrique avant l'émission du permis de prolongement d'infrastructures ;

Attendu que le promoteur proposé un scénario de desserte électrique partiel pour la phase 1 du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver le croquis de desserte électrique phase 1 (partiel) daté du 2016-04-15.

De permettre l'émission du permis de prolongement d'infrastructures de la phase 1 conditionnellement à l'approbation par le Conseil municipal des plans de desserte électrique complets avant la réception provisoire des travaux de première étape de la phase 1.

De permettre, selon modalités du protocole d'entente P2015-NAT-34, l'émission du permis de construction du bâtiment modèle non occupé.

De suspendre l'émission de tout autre permis de construction pour ce projet si l'approbation des plans de desserte électrique n'a pas été faite dans le délai prévu dans la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de cette période de questions et font des interventions sur le sujet suivant :

- Décision du conseil relativement au sujet 5.7.1 de l'ordre du jour concernant une demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de trois (3) résidences au 1088, rue Shefford.

2016-04-251

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h20.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE ADJOINTE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2016

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE